

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Judith Prud'homme conseillère et Monsieur Philippe Drolet conseiller

2018-07-316 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - 4.4 Avis de motion. Urbanisme

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-07-317 NOMINATION - SERGENT-DÉTECTIVE

CONSIDÉRANT la nomination de madame Chantal Cayer au poste de directrice adjointe du Service de police de la ville de Mercier le 5 juin dernier;

CONSIDÉRANT qu'un poste de sergent-détective de directeur adjoint est vacant depuis cette date;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 28 mai au 8 juin;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Fournier s'est grandement démarqué lors de l'entrevue de par ses compétences et son expérience;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service de police, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Pierre Fournier, à titre de sergent-détective;
- QUE cette nomination soit effective à compter du 16 juillet 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues au règlement 2017-947 concernant les conditions de travail des policières et policiers de la ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-07-318 NOMINATION - TECHNICIEN - GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Jean-Marc Lombard à titre de contremaitre - hygiène du milieu le 7 mai dernier;

CONSIDÉRANT que le poste de technicien - génie civil est vacant depuis cette date;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 11 au 22 mai 2018 pour le poste de technicien - génie civil, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Rousseau a su se démarquer par son expérience, sa formation et ses compétences;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Guillaume Rousseau au poste de technicien génie-civil;
- QUE cette nomination soit effective à compter du lundi 16 juillet 2018;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, pour la classe 8.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-07-319 OCTROI DE CONTRAT. KALITEC. ENSEMBLES SILHOUETTE POUR RÉDUCTION DE VITESSE.

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès de la société Signalisation Kalitec inc. pour l'achat d'un ensemble de silhouettes visant à ralentir la circulation dans certaines rues de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette société offre un produit unique et que des recherches ont été documentées à cet égard;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.1.2. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction du greffe et de la direction - Travaux publics et Génie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour l'achat de 57 ensembles silhouette pour la réduction de la vitesse à la société Signalisation Kalitec inc. au montant de 28 913.50 \$ à l'exclusion des taxes;
- QU'une partie de cette dépense soit financée à même la subvention de 20 000 \$ en lien avec le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 7 juillet 2018 à la quarante-huitième seconde de la deuxième minute d'enregistrement (00 :02 :48).

PÉRIODE DE QUESTIONS

N/A

2018-07-320 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité